

“Nous apportons un cadre de conformité de niveau bancaire Suisse à la mine artisanale”

Entretien avec Vanessa Hungerbuehler,
Head of Compliance chez OCIM.



A propos d'OCIM

Fondé à Paris en 1961, le groupe OCIM est détenu et dirigé par la holding OCIM Finance. Fort de son activité historique de promoteur immobilier et de gestionnaire d'actifs, OCIM possède une longue expérience en matière de gestion de projets complexes et d'actifs tangibles.

OCIM se consacre désormais entièrement au secteur des métaux précieux, produisant et négociant de l'or et de l'argent, et s'approvisionnant en métaux stratégiques dits platinum grade, comme le platine, le palladium, et le rhodium.

OCIM exerce une double activité complémentaire de négociant et financier. En tant que négociant, OCIM achète et vend tout au long de la chaîne de valeur des actifs, des producteurs aux utilisateurs finaux. En tant que financier, OCIM finance les opérations de la chaîne de valeur, principalement par le biais de contrats de prépaiements à court terme.

OCIM exploite également deux usines de traitement au Pérou et produit de l'or responsable issu de minerais achetés auprès de mineurs artisanaux et à petite échelle.

OCIM dispose d'équipes basées à Paris, Genève et Lima.

Avocate de formation, **Vanessa Hungerbuehler** a passé quinze ans chez Credit Suisse et UBS, où elle a occupé le poste d'Executive Director et Deputy Head of Compliance pour Genève et la Suisse romande. Avant de rejoindre OCIM, elle a cofondé Unravel One, un cabinet spécialisé en AML, OSINT, traçage d'actifs et conseil en conformité.

Depuis 2025, elle supervise l'ensemble du cadre de conformité du groupe OCIM.

En quoi consiste concrètement votre rôle au sein du groupe OCIM ?

En tant que responsable de la Conformité ou de la « Compliance », mon rôle premier consiste à garantir que l'ensemble des activités du **Groupe OCIM** soient effectuées dans le respect des lois et des réglementations applicables. aussi bien pour les activités d'**OCIM Metals and Mining SA** à Genève que de notre filiale péruvienne, Soleil Metals, qui exploite deux usines de traitement d'or dans le sud du pays.

En tant que société active dans le commerce de métaux précieux, le groupe OCIM est soumis à **la législation suisse et péruvienne régissant la lutte contre le blanchiment d'argent**



et le financement du terrorisme. Concrètement, cela signifie qu'OCIM doit se doter d'une organisation interne adéquate lui permettant en tout temps d'identifier des opérations illicites.

C'est à ce titre que j'interviens en conseillant la direction du Groupe dans l'élaboration des processus régissant nos activités ainsi que dans la mise en place de contrôles internes efficaces.

En quoi la conformité est-elle centrale dans la proposition de valeur du groupe OCIM ?

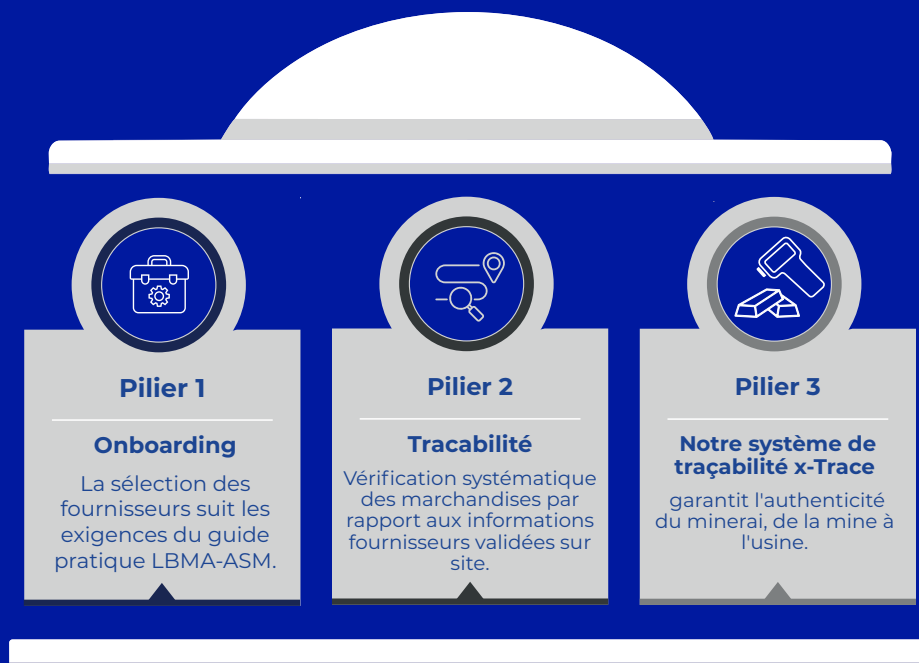
Si notre activité consiste à produire de l'or, la valeur ajoutée que nous apportons à nos clients, qui sont tous **des raffineurs accrédités LBMA**, est la garantie que chaque once provient d'une chaîne d'approvisionnement traçable, auditée et responsable provenant de mineurs artisanaux et à petite échelle (ASM).

Notre modèle répond à un paradoxe bien connu du secteur : **plus de 20 % de l'or mondial** provient de l'exploitation artisanale, mais cette production reste marginale dans les approvisionnements des grands raffineurs, faute de contrôle sur la chaîne amont. Les acteurs en aval ne peuvent pas assumer le risque juridique et réputationnel d'un sourcing non maîtrisé. C'est précisément là qu'OCIM intervient : nous comblons ce fossé en apportant un cadre de conformité de niveau bancaire à la mine artisanale.

Quelles sont les spécificités et les similitudes de la conformité dans un groupe comme OCIM par rapport à celle d'un établissement financier ?

Comme évoqué précédemment, de par ses activités, le groupe est soumis à la législation internationale en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, au même titre que les établissements financiers bancaires.

A ce titre et, tout comme pour les banques, le principe du « **Know Your Customer** » ou « **KYC** » est l'un des piliers essentiels sur lequel repose nos contrôles. Au sein d'OCIM, nous appliquons les standards de KYC très élevés et internationalement reconnus, à savoir ceux préconisés par le LBMA et dédié au mining ASM, le **LBMA ASM Toolkit**.



Ce qui néanmoins nous différencie des banques c'est la dimension « protéiforme » de notre compliance car OCIM ne fait pas que commercialiser des métaux précieux, OCIM est également un producteur. Cette dimension est très importante car elle entraîne avec elle le respect d'une multitude de normes autres que financières telles que les normes ESG en matière de respect de l'environnement, des droits humains et du droit du travail, les règles spécifiques de l'OCDE et du LBMA concernant la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Comment est organisée la conformité au sein du groupe OCIM ?

Elle repose sur trois piliers opérationnels.

Le premier est l'on-boarding, qui contrairement à ce que l'on pourrait penser ne débute pas à la signature du contrat avec le mineur ASM mais à la sélection de la région dans laquelle le mineur se trouve ainsi que de la communauté dans laquelle il évolue. Il s'agit également d'une particularité de l'industrie minière, maîtriser les risques implique une très bonne connaissance du pays et des régions afin de pouvoir déterminer quels sont les fournisseurs qui présentent le moins de risques intrinsèquement.

Ensuite il faut passer à travers les fourches caudines de l'on-boarding proprement dit et satisfaire aux exigences du LBMA-ASM toolkit. A ce titre, ce n'est pas moins de 22 documents différents qui sont exigés des suppliers, non seulement lors de l'on-boarding mais périodiquement au cours de la relation commerciale. Tout comme pour les banques, nous établissons des KYC pour nos fournisseurs dans lesquelles sont répertoriées

Le deuxième pilier est la traçabilité de la marchandise achetée. Au même titre que les banques qui disposent d'un profil client, nous comparons systématiquement la marchandise achetée à ses caractéristiques attendues, à savoir les informations dont nous disposons sur le fournisseur et qui ont été confirmées par des visites sur place.

Le troisième pilier est notre système de traçabilité x-Trace, qui repose sur la technologie développée par la société suisse aXedras. Celui-ci permet de garantir, scientifiquement, que le minerai qui arrive dans nos usines provient bien de la mine

auditée et n'a pas été substitué ou mélangé à du minerai d'origine inconnue. 2026 sera à cet effet une année charnière pour OCIM qui verra apparaître la mise en place d'un système informatisé des alertes x-Trace.

Vous avez obtenu pour les unités de traitement de Soleil Metals le premier palier (Step 1) de l'accréditation Swiss Better Gold. Quels en sont les enjeux et quels sont vos prochains chantiers ?

Swiss Better Gold (SBG) est une initiative portée par une association d'industriels suisses (raffineurs, horlogers, bijoutiers, institutions financières) avec le soutien du **Secrétariat d'État à l'Économie (SECO)**. Son approche repose sur un « escalier d'amélioration continue » en plusieurs paliers (Steps). Chaque Step correspond à un niveau croissant d'exigences en matière de légalité, de conditions de travail, de protection de l'environnement et de traçabilité.

La mise en place des exigences relatives au **STEP 2**, à savoir, très concrètement le déploiement auprès de nos fournisseurs des programmes d'aide techniques d'amélioration. Il s'agit pour tous les intervenants, tant pour SBG que pour OCIM, de la partie de la certification la plus complexe dans son organisation étant donné les distances entre les différentes mines et la géographie du Pays.

Comment s'articule la conformité légale avec les labels ESG comme Swiss Better Gold ?

La conformité et les labels ESG sont profondément complémentaires chez OCIM. Notre cadre de conformité — **AML, KYC, Traçabilité** — constitue le socle sur lequel reposent les certifications ESG. Sans ce socle, aucun label n'est crédible.

Concrètement, les critères de SBG recoupent largement nos propres exigences de due diligence : vérification de la légalité des opérations, absence de financement de conflits, respect des droits des travailleurs, gestion environnementale. Mais SBG va plus loin en ajoutant une dimension d'impact communautaire, via une prime d'impact collectée auprès de ses membres et réinvestie sur le terrain.

Notre ambition est de faire de la conformité non pas une contrainte, mais un véritable avantage compétitif. Lorsque nos processus sont suffisamment robustes pour satisfaire à la fois la LBA suisse, le référentiel LBMA et les critères SBG, nous offrons à nos partenaires en aval une sécurité que très peu d'acteurs du secteur minier artisanal peuvent garantir. C'est ce qui nous permet de positionner OCIM comme le pont entre deux mondes auparavant déconnectés : celui des mineurs artisanaux péruviens et celui des raffineurs, horlogers et investisseurs internationaux.

Et ces processus doivent être scalables. Tout ce que nous avons construit au Pérou a vocation à être déployé sur d'autres terrains. La feuille de route est claire.



Contact

Laurence Mathiot

Directrice de la Communication
et des Ressources Humaines

laurence.mathiot@ocim.com

+33 1 88 83 86 17

+33 6 48 79 38 95